



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 4 mai 2021

Préavis N° 02/2021 concernant la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'exposition, à Montreux

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 3 mai 2021 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 02/2021,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité et 1 abstention, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition
- d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 3 mai 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Luc Bürgy



La secrétaire


Ariane Wunderli